

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE D'AMENEE D'EAU

La Menthue

Extrait du procès-verbal du Conseil intercommunal de l'Association d'amenée d'eau " La Menthue ".

Séance du 1^{er} octobre 2026.

Présidence : Monsieur Aurélien Gerber

Le Conseil intercommunal

décide

Point 3 de l'ordre du jour : d'accepter le budget 2027 de l'Association.

Total des revenus :	659'980,00 francs
Total des charges :	569'003,00 francs
Perte présumée 2027 :	90'977,00 francs
Prélèvement aux financements spéciaux :	90'977,00 francs
Résultat budget 2027 :	0,00 francs

Point 4 de l'ordre du jour : d'accepter les indemnités du Comité et des commissions du Conseil.

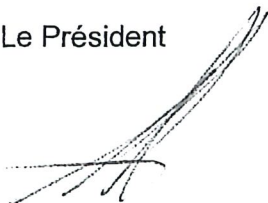
Point 5 de l'ordre du jour : d'accepter les autorisations générales de statuer pour la législature 2026-2031.

Point 6 de l'ordre du jour : d'accepter un crédit complémentaire de 64'500 frs. (TTC) pour l'assainissement de la station de pompage de Prahins.

En application de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les décisions mentionnées ci-dessus peuvent faire l'objet d'un référendum.

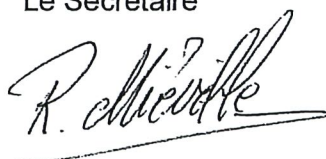
Ainsi délibéré en séance du 1^{er} octobre 2026

Le Président



A. Gerber

Le Secrétaire



R. Miéville